



DÉLIBÉRATION

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Convocation des délégués par Monsieur le Président le 16 juin 2025.

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq à quatorze heures, au sein des locaux de Seine et Yvelines Archéologie situés à Montigny-le-Bretonneux, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE. Le secrétariat de séance est assuré par Madame Stéphanie THIEYRE.

Collectivité	Délégués	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Donne pouvoir à
Département des Yvelines	Madame Laurence BOULARAN	X			
	Monsieur Lorrain MERCKAERT	X			
	Madame Stéphanie THIEYRE	X			
Département des Hauts-de-Seine	Madame Jeanne BÉCART	X			
	Madame Nathalie PITROU			X	Madame Jeanne BÉCART

Le débat s'est déroulé sous la présidence de Madame Jeanne BÉCART, en vertu de l'article 9-1 des statuts du Syndicat dans leur version issue de la délibération n°SYA-2023-CS-36 du Comité syndical en date du 05 décembre 2023.

Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE, Président du Syndicat, s'est retiré au moment du vote.

Le nombre d'élus délégués présents ou représentés est de 5 sur un total de 5.

Le quorum est donc atteint.

Le total des voix est de **5**.

- Vote pour : 5 (Madame Jeanne BÉCART, Madame Laurence BOULARAN, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Madame Stéphanie THIEYRE)
- Vote contre : 0
- Abstention : 0

Le Comité syndical adopte ce qui suit.



DÉLIBÉRATION

ADOPTION DU COMpte ADMINISTRATIF 2024

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3312-1 à L3312-7, L5721-1 et suivants,

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L522-7 et L522-8,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Hauts-de-Seine et du Préfet des Yvelines n°78-2022-08.17-00002 du 17 août 2022 portant création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie », dans leur version issue de la délibération n° SYA-2023-CS-35 du Comité syndical en date du 05 décembre 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° SYA-2024-CS-01 du Comité syndical de « Seine et Yvelines Archéologie », en date du 24 janvier 2024, relative à l'approbation du budget primitif 2024,

Vu la délibération n° SYA-2024-CS-08 du Comité syndical de « Seine et Yvelines Archéologie », en date du 07 juin 2024, relative à l'approbation du budget supplémentaire 2024,

Vu la délibération n° SYA-2024-CS-13 du Comité syndical de « Seine et Yvelines Archéologie », en date du 05 décembre 2024, relative à l'approbation de la décision modificative 2024,

Vu le compte de gestion - exercice 2024 du budget principal de « Seine et Yvelines Archéologie » établi et présenté par Madame le Payeur Départemental,

Vu la délibération n° SYA-2025-CS-06 du Comité syndical de « Seine et Yvelines Archéologie », en date du 25 juin 2025, relative à l'approbation du compte de gestion 2024,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE UNIQUE : Adopte le compte administratif 2024 du budget principal du Syndicat comme suit :

Section de fonctionnement (en €)	
Recettes :	
Recettes prévues	3 010 259,95
Titres émis	1 829 850,09
Dépenses :	
Crédits ouverts	3 010 259,95
Mandats émis	1 709 933,29
Balance :	
Recettes	1 829 850,09
Dépenses	1 709 933,29
Résultat de l'exercice 2024	119 916,80
Résultat de l'exercice antérieur reporté	681 234,95
Résultat de clôture au 31 décembre 2024	801 151,75
Solde des restes à réaliser	0,00

Section d'investissement (en €)	
Recettes :	
Recettes prévues	701 179,02
Titres émis	8 375,00
Dépenses :	
Crédits ouverts	701 179,02
Mandats émis	7 469,04
Balance :	
Recettes	8 375,00
Dépenses	7 469,00
Résultat de l'exercice 2024	905,96
Résultat de l'exercice antérieur reporté	3 344,07
Résultat de clôture au 31 décembre 2024	4 250,03
Solde des restes à réaliser	0,00

Le Président de
Seine et Yvelines Archéologie
Grégoire DE LA RONCIÈRE